

# Conseil portuaire du 18 novembre 2009

## Saint-Denis d'Oléron

### Présents :

Jean-Michel MASSE, M. Le Maire,  
Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,  
Rodolphe MOUCLIER, Capitaine du Port,  
Jean ALVERNHE, Serge BITEAU, Paul MERCIER représentant les usagers du port,  
Colette TALMON, André DECHENE représentant les associations,  
Michel ZIZARD, membre suppléant.

**Absents excusés :** Alain LE BIAN, Adjoint à M. Le Maire, et Julien BAYOD représentant les professionnels..

**Absents :** Evelyne CAVEL, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

**Secrétaire de séance :** Karine HURBAULT

### Ordre du jour :

- Bilan de la saison,
- Proposition de tarifs,
- Travaux en cours (hiver),
- Projet capitainerie,
- Embauche de personnel,
- Devis,
- Questions diverses.

## 1- BILAN DE LA SAISON

Rodolphe MOUCLIER donne lecture du bilan de la saison arrêté au 30 octobre 2009.

### 1- Escales, Hebdo/Mensuel, Forfait Hiver :

	Nbre de séjours 2009	Nbre de nuits 2009	Montant TTC 2009	Montant TTC 2008 (au 30/10/2008)	Evolution 2008/2009 (€ constant)
Escale	3029	6030	98 327.13 €	82 207.86 €	+ 17.84 %
Escale Multicoque	45	103	2 748.55 €	2 170.25 €	+ 24.77 %
Hebdo/Mensuel	312	12688	125 314.79 €	104 441.80 €	+ 18.21 %
Hebdo/Mensuel Multicoque	-	-	-	565.28 €	-
Forfait Hiver	29		21 540 €	18 346.24 €	+ 15.67 %
<b>Total</b>			<b>247 930.47 €</b>	<b>207 731.43 €</b>	<b>+ 17.58 %</b>

L'augmentation du nombre de contrats hebdo/mensuels s'explique en partie par le fait que lors du dragage l'an passé, un certain nombre de bateaux, durant leur forfait hiver, étaient amarrés sur des pontons autres que le ponton visiteurs (celui-ci devenant alors un ponton d'accueil pour les bateaux devant changer de places, pour dragage). A la fin de leur forfait hiver, une partie d'entre eux ont sollicité une place pour la saison estivale. Ils sont donc restés au même emplacement ; les places n'ayant ainsi pas été louées à l'année.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, l'ensemble de ces emplacements ont été libérés et proposés à la location annuelle.

D'autre part, la sortie sur le parking à terre a été proposée à certains propriétaires dont le navire était en vente. Cette solution a donc permis de libérer des places, et donc d'accepter de nouveaux contrats durant la saison.

Cette alternative est désormais systématiquement proposée aux titulaires de contrat ayant mis leur bateau en vente.

M. Mouclier conclut que le bilan de la saison a été globalement positif, et précise que le port s'est trouvé plusieurs fois cet été, à la limite de sa capacité d'accueil.

## 2- Mouillages des Alises, des Huttes, de Soubregeon :

	Nombre de séjours 2009	Montant TTC 2009	Montant TTC 2008 (au 30/10/2008)	Evolution 2008/2009 (€ constant)
Les Huttes A	25	5 056.75 €	2 573.85 €	+ 93.56 %
Les Huttes B	13	2 160.25 €	1 466.30 €	+ 45.15 %
Les Alises	50	6 841.13 €	7 400.06 €	- 0.09 %
Soubregeon	16	1 883.58 €	2 117.46 €	- 12.36 %
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>15 941.71 €</b>	<b>13 557.67 €</b>	<b>+ 15.84 %</b>

## 3- Utilisation de la cale de mise à l'eau :

	Nombre de séjours 2009	Montant TTC 2009	Montant TTC 2008 (au 30/10/2008)	Evolution 2008/2009 (€ constant)
Jour/Hebdo	658	3 612.30 €	3 120.25 €	+ 14.06 %
5 passages	198	5 105.45 €	3 636.60 €	+ 38.31 %
Mois	20	1 197.10 €	1 199.20 €	- 1.65 %
Saison	2	352.90 €	-	
Année	6	1 300.80 €	1 491.50 €	-14.07 %
<b>Total</b>		<b>11 568.55 €</b>	<b>9 447.55 €</b>	<b>+ 20.64 %</b>

## 4- Parking à terre :

	Nombre de séjours	Montant TTC 2009	Montant TTC 2008 (au 30/10/2008)	Evolution 2008/2009 (€ constant)
Zone Technique	279	3 106.55 €	1 293.90 €	
Parking à terre 30% du tarif à flot pour les visiteurs (juin – septembre)	38	1 774.65 €	136.94 €	
Parking à terre	37	2 534.95 €	610.75 €	
<b>Total</b>		<b>7 416.15 €</b>	<b>2 041.59 €</b>	<b>+ 257.88 %</b>

L'augmentation de l'occupation du parking à terre s'explique par l'aménagement de celui-ci (extension et clôture).

## 5- Laverie/Internet :

### ✓ Laverie :

Au 26/10/2009,

Petites machines : 3 626.00 €      Grosse machine : 1 787.50 €      Sèche-Linge : 554.20 €

Lessive : 146.50 €

Soit un total de 6 114.30 €

### ✓ Internet :

6 632.30 € dont 4 309.00€ en WIFI.

M. Mouclier précise qu'il y a toujours des réclamations concernant les tarifs du Wifi ; mais il faut noter que le port de Saint-Denis a fait installer son propre réseau, contrairement à d'autres ports qui ont été aidés financièrement.

On peut s'interroger sur le fait de conserver le Wifi en réseau public ou de le réserver qu'aux plaisanciers, en réfléchissant aux faits suivants : une gratuité de 10 heures par an est déjà accordée aux titulaires de contrats annuels et amodiataires ; plus le prix sera bas, plus le nombre de connexions sera important et plus la bande passante sera partagée entre les utilisateurs.

Le Maître de port ajoute que beaucoup de personnes sollicitent les agents du port pour résoudre les problèmes qu'ils rencontrent lors de leur première connexion. Une page explicative pourrait être envisagée.

M Dechène souhaiterait une augmentation de la bande passante afin d'améliorer un peu le système, cependant il y d'autres priorités comme la mise en place du paiement par CB, et la mise en place d'une nouvelle antenne au bout de la panne B.

## 6- Liste d'attente :

Au 30/10/2009,

405 inscriptions toutes catégories confondues.

	<u>Nombre d'inscriptions</u>	<u>Date de la 1<sup>ère</sup> inscription</u>
Cat A (long<5.99m et larg<2.30m):	41	09/05/2006
Cat B/C (long<6.99m et larg<2.60m):	166	23/08/2000
<i>Dont Nouvelle catégorie :</i>		
Cat A/B (long<5.99m et larg<2.45m):	21	
Cat D/E (long<7.99m et larg<2.80m):	70	05/10/2002
Cat F/G (long<8.99m et larg<3.10m):	41	23/03/2006
Cat H/I (long<9.99m et larg<3.40m):	34	05/01/2002
Cat J/K (long<11.99m et larg<4.00m):	35	17/02/2004
Cat L/M/N (long>12.00m):	14	07/03/2006
Cat Multicoque :	4	04/01/2005

## 2- PROPOSITION DE TARIFS

M. Biteau nous indique que l'indice de la consommation est de +2.7% en 2008, et de -0.2% sur les 11 premiers mois de 2009.

Après discussion entre les différents membres du Conseil, il est donc être envisagé de lisser cette augmentation sur 2 ans et de proposer une augmentation de 2% pour 2010.

## 3- TRAVAUX EN COURS (HIVER)

M. Charlet cite les travaux en cours ou à faire durant l'hiver 2009/2010 :

- Platelage des pannes I et J,
- Démontage de deux pontons de la panne A afin de vérifier l'état des flotteurs. En effet, certains d'entre eux semblent pleins d'eau, diminuant leur flottabilité.
- Pose de nouvelles bornes sur la panne K.

## 4- PROJET CAPITAINERIE

Le début des travaux est prévu pour fin janvier 2010 ; ils devront se terminer vers le mois de juin 2010. M. Massé précise qu'il n'a pas été possible de commencer plus tôt.

Pendant ce temps, une structure légère sera implantée près de la capitainerie pour y assurer l'accueil des plaisanciers.

Concernant le bloc sanitaire et l'atelier, les travaux débiteront en automne 2010. Pour le moment, les agents du port travaillent au rez-de-chaussée de la capitainerie. Un local dans la zone artisanale de Saint-Denis a été loué afin de stocker tout le matériel.

M. Massé indique que nos demandes de subventions faites au début 2009 au Conseil Général sont reportées au budget primitif 2010.

## 5- EMBAUCHE DE PERSONNEL

M. Charlet nous rappelle que M. Thomas Chevrier a terminé son contrat au 30/09/2009. Compte tenu des travaux à effectuer, M. Andy Gorichon a été embauché du 12/10/2009 au 30/11/2009. M. Rudy Perreira prendra la suite à partir du 01/12/2009 jusqu'au 31/03/2010, dans un premier temps.

En effet, l'embauche d'un agent supplémentaire permet d'effectuer l'entretien en régie, sans avoir recours à une entreprise, ce qui permet une économie substantielle sur la main d'œuvre: par exemple, pour changer 192 mètres de platelage sur le ponton C, le forfait main d'œuvre s'élevait 23 660€ HT (en 2008). Il est à noter que le personnel supplémentaire effectue durant son contrat d'autres tâches : entretien, accueil...

M. Charlet souhaite que l'emploi soit, par la suite, pérennisé.

## 6- DEVIS

- M. Charlet énonce les devis ayant été demandés pour le ponton A: le 1<sup>er</sup> pour la fourniture de flotteurs en polyéthylène en remplacement éventuel des flotteurs en aluminium: 20 795€ HT (pose non comprise), et le 2<sup>ème</sup> pour le remplacement envisagé de la totalité du ponton A par un nouveau ponton de 3m de large au lieu de 2m: 116 440€ HT (sans compter les bornes à eau et les bornes électriques).

- Un devis a été demandé pour la construction d'un quai droit le long de la cale de mise à l'eau, d'une longueur de 65m, permettant d'échouer les bateaux ayant un tirant d'eau plus important: 238 000€ HT. Ce quai pourrait à l'avenir disposer d'une petite grue.

Entre ce quai et le ponton K, on pourrait créer un ponton d'attente pour les mises à l'eau et les sorties d'eau, accessible par une passerelle reliée au quai droit. Montant : 40 000€ HT.

En contrepartie, la cale pourrait être élargie de 2m, côté petit bassin: 60 000€ HT.

M. Biteau attire l'attention du conseil portuaire sur le fait que le côté ouest de la cale est le seul endroit où l'on pourrait, à l'avenir, envisager la création d'une darse de manutention.

## 7- QUESTIONS DIVERSES

- Concernant les marins pêcheurs de la Cotinière, M. Massé indique qu'une réunion s'est déroulée à la mairie de Saint-Denis, à la demande de M. Le Maire de Saint-Pierre, concernant leur volonté d'apponter dans notre port pendant la période hivernale. Etaient alors présents M. Moquay, Maire de Saint-Pierre, M. Dubois, Directeur du Développement du port de La Cotinière, M. Massé, M. Charlet, M. Mouclier ainsi que 3 patrons pêcheurs.

Etant donné les mauvaises expériences passées, le fait que la place est limitée sur le ponton visiteurs, qui lui-même n'offre pas une structure adaptée à la pêche professionnelle il a été convenu que les 3 bateaux demandeurs seront autorisés, dans la limite du possible, à s'amarrer au ponton pêcheurs du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 janvier 2010. Les élus, Monsieur Dubois et les marins pêcheurs présents, nous ont confirmé que personne d'autre n'était intéressé pour un accès au port de Saint-Denis..

Ces pêcheurs se mettront alors ponctuellement à couple des pêcheurs ayant un contrat à l'année.

Le ponton visiteurs ne leur sera donc pas accessible, sauf bien entendu, en cas de force majeure, avarie ou mauvais temps. En cas de non respect de ce règlement, il y aura cessation du protocole.

A la suite de cette réunion, un 4<sup>ème</sup> patron pêcheur a fait la même demande ; celle-ci a été rejetée.

- M. Mouclier évoque le projet de création d'une déchetterie portuaire afin de se mettre en adéquation avec une politique de gestion environnementale, et de répondre aux attentes du Pavillon Bleu (en effet, il manque actuellement de signalétiques, de conteneurs... sur la zone technique).

Une proposition a été faite par la société V3C Environnement . Coût : environ 25000€ (déchetterie type Coleco 6m x 4.50m, dalle béton...).

- M. Mercier signale que de temps en temps, lorsque les poubelles de la panne K sont sorties pour être ramassées, et qu'elles n'ont pas été remplacées, certains plaisanciers laissent leurs déchets ménagers par terre. M. Mouclier dit qu'il est prévu de mettre un cache container regroupant les déchets ménagers, le verre et le plastique.

- M. Zizard fait remarquer qu'il y a beaucoup moins de gasoil et d'essence dans le port depuis la mise en service de la station E. Leclerc

- Une taxe annuelle sera appliquée aux professionnels pour l'utilisation de la cale de mise à l'eau. Taxe d'un montant de 450€ et applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

- M. Charlet ajoute qu'un accepteur de jetons a été commandé pour la barrière du parking nord. En effet, le système des codes pour les mises à l'eau était assez contraignant pour les agents du port, puisqu'il fallait créer un code pour chaque passage (le code étant à usage unique).

La barrière sera donc désormais équipée de 3 systèmes : les badges (utilisés en majorité par les résidents), le digicode, et l'accepteur de jetons.

- M. Mercier fait remarquer qu'il faudra prévoir les frais de peintures des boutiques du port. M. Massé n'ignore pas ces travaux et signale que cela devrait être prévu ultérieurement.

- Concernant la petite écluse du téléthon, il a été promis qu'elle sera reconstruite près de la maison de la pointe à Chassiron avant la saison prochaine.

- Mme Talmon évoque le PNM ( Parc Naturel Marin). A l'instar de ce qui a été fait en Iroise, notre région sera concernée avec deux parties : le pertuis et l'embouchure de la Gironde. L'APPSD a émis les propositions suivantes : refus de l'instauration d'un permis pêche, refus de la suppression de la pose de filets et d'engins par les plaisanciers, interdiction du chalutage dans les pertuis au ras des côtes, mise en place de récifs artificiels, interdiction de pêche pendant la fraie et strict respect des frayères, révision de la maille des poissons et développement d'une pêche touristique.

La séance est levée à 17h30.